

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3302

9 décembre 2015

SOMMAIRE

4f Exchange S.A.	158478	Fin-S S.A.	158477
CBRE GWS Luxembourg BE	158494	Fin-S S.A.	158476
Duke Energy International Group S.à r.l.	158450	Finvestan	158473
Ecotrade Commodities S.A.	158468	First Place Investments S.A.	158478
Elios S.A.	158469	Floriva Invest S.A.	158478
Encore Plus Lux Co Metzantine II S.à r.l.	158450	Fondation du Souvenir et de l'Amitié du Rotary Club de Luxembourg	158471
Encore Plus Properties I S.à.r.l.	158462	Gateway III - Euro CLO S.A.	158492
Encore Plus Real Estate Bad Cannstatt S.à r.l.	158462	Gateway IV - Euro Clo S.A.	158493
Entreprise d'électricité et d'éclairage Rucken S.A.	158463	Green for Growth Fund, Southeast Europe SA, SICAV-SIF	158494
EPIC (Magistrate Finance) S.A.	158471	Hase Luxembourg S.A.	158463
Europe Voyager Holdings S.à r.l.	158463	Idem Luxembourg (No.8)	158476
Excelsia 9 Lux S.à r.l.	158464	Johnson Controls Luxembourg BE S.A.	158494
FGP VII S.à r.l.	158474	Maisons du Monde Luxembourg, S.à r.l.	158496
Financière Internationale de Développement	158477	Meyer Neptun GmbH	158478
Finlynx S.A.	158477	Nola Holding s.à r.l.	158464
Fin-S S.A.	158476	SGI Consulting S.A.	158493
		Surveico S.A.	158469

Encore Plus Lux Co Metzantine II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 126.700,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 131.606.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 8 octobre 2015, que:

- Mr. Mark Phillips, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 23 septembre 2015;

- Mr. Mark Flaherty, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 8 octobre 2015;

- Mme Marine Le Lan, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de la Société avec effet au 8 octobre 2015;

- Mme Cindy Joller, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de la Société avec effet au 8 octobre 2015;

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 8 octobre 2015:

- Alix Van Ormelingen, gérante

- Marine Le Lan, gérante

- Cindy Joller, gérante

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168935/24.

(150186955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Duke Energy International Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, rue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 200.640.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the first day of October.

Before US Maître Jacques Kessler, notary residing in Petange, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Duke Energy Luxembourg IV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8 avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 194.563, as general partner of Duke Energy Brazil Holdings II, CV, a partnership duly formed and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg 165, 1042 BW Amsterdam, the Netherlands (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary's clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Petange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder on September 15, 2015.

The said proxy, signed *in* varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Duke Energy Luxembourg IV S.à r.l., is currently holding for and on behalf of Duke Energy Brazil Holdings II, CV, as its general partner, all the shares in Duke Energy International Group Ltd, a limited company duly incorporated and validly existing under the laws of the Bermuda, having its registered office at Canon's Court 22, Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda registered with the Registrar of Companies, under registration number 41159 (the "Company"), to be transferred to the Grand-Duchy of Luxembourg in the form of a Luxembourg société à responsabilité limitée.

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Consider waiving the convening formalities;

2) Confirmation and ratification of the sole shareholder's resolutions of the Company dated September 18, 2015 approving the transfer of the Company's registered office, principal establishment and central administration from Bermuda to the Grand-Duchy of Luxembourg;

3) Approval of the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg and change of nationality of the Company to Luxembourg nationality, without the Company being dissolved and with full corporate continuance;

4) Adoption by the Company of the form of a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name "Duke Energy International Group S.à r.l.";

5) Approval of the interim balance sheet of the Company dated August 31, 2015 as opening balance sheet of the Company and acknowledgement of the statement of value of the directors of the Company;

6) Determination of the corporate purpose of the Company to give the following content:

"The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow or lend monies in any form, in particular, but not limited to, through the entering into credit agreements or facility agreements and proceed to the issuance of bonds, debentures or any other type of debt securities, convertible or not, without, however, offering such bonds, debentures or debt securities to the public.

The Company may issue any type of shares, certificates or equity securities, redeemable or not, without, however, offering them to the public.

The Company may further mortgage, pledge or otherwise encumber all or some of its assets. It may also grant any type of guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or its parent(s), affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

7) Amendment and full restatement and renumbering of the bye-laws into articles of association of the Company;

8) (i) Acceptance of the resignation of Andrea E. Bertone, Elizabeth C. De La Rosa and Cheryl I. Lipshutz as directors of the Company, and granting them full discharge, and (ii) appointment of:

- *Category A managers:*

* Andrea E. Bertone, born on May 22, 1961, in Sao Paulo, Brazil, and residing professionally at 5555 San Felipe Road, Houston, Texas 77056, USA;

* Cheryl I. Lipshutz, born on November 26, 1955, in Washington, DC, US and residing professionally at 5555 San Felipe Road, Houston, Texas 77056, USA;

* Kris C. Duffy, born on July 28, 1959, in North Carolina, USA, and residing professionally at 5555 San Felipe Road, Houston, Texas 77056, USA;

- *Category B managers:*

* Xavier De Cillia, born on April 11, 1978, in Nice, France, and residing professionally at 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

* Julien Ansay, born on September 12, 1984, in Libramont, Belgium, and residing professionally at 2-8 Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

* Robert-Jan Bertina, born on May 8, 1977 in Leidschendam, the Netherlands, and residing professionally 2-8 avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

9) Determination of the address of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

10) Miscellaneous.

That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder, takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present extraordinary general shareholder's meeting, the Sole Shareholder waives the convening formalities, as it considers having been duly convened and declares having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder confirms and ratifies (i) the sole shareholder's resolution of the Company dated September 18, 2015 deciding to transfer the Company's registered office, principal establishment and central administration from Bermuda to the Grand-Duchy of Luxembourg, as from the date hereof, and (ii) that all necessary steps in Bermuda to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg have been taken in Bermuda.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves, as of the date hereof, to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg and to change the nationality of the Company into the Luxembourg nationality without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company shall adopt the form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Duke Energy International Group S.À R.L."

Fifth resolution

It results from (i) a balance sheet of the Company that the net asset value of the Company is equal to at least twenty thousand US Dollars (USD 20,000) and (ii) a statement of value of the directors of the Company certifying that as of the date hereof, no material change in the business of the Company and/or the Company's affairs has occurred which results in the information contained in the balance sheet being materially incorrect and/or not giving a true and fair view of the Company's financial situation as of the date hereof.

The Sole Shareholder approves the balance sheet of the Company dated August 31, 2015 as opening balance sheet of the Company upon its migration to the Grand-Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves, by way of a special resolution, to modify the corporate purpose of the Company as follows:

"The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow or lend monies in any form, in particular, but not limited to, through the entering into credit agreements or facility agreements and proceed to the issuance of bonds, debentures or any other type of debt securities, convertible or not, without, however, offering such bonds, debentures or debt securities to the public.

The Company may issue any type of shares, certificates or equity securities, redeemable or not, without, however, offering them to the public.

The Company may further mortgage, pledge or otherwise encumber all or some of its assets.

It may also grant any type of guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or its parent(s), affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and fully restate and renumber the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law on the occasion of the transfer of the Company and its corporate and legal continuation in the Grand Duchy of Luxembourg. The restated and renumbered articles of association of the Company shall now read as follows:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which set forth in Articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the specific rules applying to sole shareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and

the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow or lend monies in any form, in particular, but not limited to, through the entering into credit agreements or facility agreements and proceed to the issuance of bonds, debentures or any other type of debt securities, convertible or not, without, however, offering such bonds, debentures or debt securities to the public.

The Company may issue any type of shares, certificates or equity securities, redeemable or not, without, however, offering them to the public.

The Company may further mortgage, pledge or otherwise encumber all or some of its assets.

It may also grant any type of guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or its parent(s), affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Corporate name. The Company will have the denomination “Duke Energy International Group S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital of the Company amounts to twenty thousand US Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a share premium account, into which any premium paid on any share is transferred.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Reserve - Share Premium Account

The Company shall maintain a share premium reserve account for the Company’s shares (the “Share Premium Reserve Account”), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Company’s shares.

The shareholder(s) may also resolve to increase the amount of the Share Premium Reserve Account by way of a contribution or by incorporation of Company’s available reserves, prescribed that shareholder(s) representing at least half of the Company’s share capital are present or represented at the meeting where such resolution is taken and that two thirds of the shareholder(s) present or represented vote in favor.

Such increase may be performed without issuance of new Company’s shares as long as all the Company’s shares are held by only one (1) shareholder.

Amounts so recorded to the Share Premium Reserve Account will constitute freely distributable reserves of the Company for the sole benefit of the shareholder(s).

6.3 Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.4 Profit participation

The shares entitle to a fraction of the Company’s assets and profits as provided by article 12 of the present Articles.

6.5 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.7 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one (1) or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder (s) as a category A manager or a category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at such time, in addition to designating the new managers as category A manager or category B manager, also designate the existing manager, to the extent not already categorized, as a category A manager or a category B manager.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its sole manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B or by the single signature of any ad hoc agent to whom such signatory power has been delegated, but only within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of category A and managers of category B is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting; such majority shall include the vote of at least one category A manager and the vote of at least one category B manager.

The managers shall designate among them a Chairperson at the beginning of each meeting of the board of managers of the Company. The board of managers may also elect a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who will be responsible for keeping the minutes of the relevant meeting of the board of managers of the Company. The Chairperson has the casting vote in the event of a tied vote.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing either in writing or by fax or e-mail another manager of the same category as proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing. Each contract entered into between the sole shareholder and the Company represented by the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn-up in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions

are only validly taken insofar as they are adopted at the majority of the votes by shareholders owning more than half of the entire share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's entire share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all the debts of and charges due from the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation, effective as of the date hereof, of Andrea E. Bertone, Elizabeth C. De La Rosa and Cheryl I. Lipshutz as directors of the Company, with immediate effect and grants them full discharge for the exercise of their mandate.

The Sole Shareholder further resolves to appoint the following persons as manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

- Category A managers:

* Andrea E. Bertone, born on May 22, 1961, in Sao Paulo, Brazil, and residing professionally at 5555 San Felipe Road, Houston, Texas 77056, USA;

* Cheryl I. Lipshutz, born on November 26, 1955, in Washington, DC, US and residing professionally at 5555 San Felipe Road, Houston, Texas 77056, USA;

* Kris C. Duffy, born on July 28, 1959, in North Carolina, USA, and residing professionally at 5555 San Felipe Road, Houston, Texas 77056, USA;

- *Category B managers:*

* Xavier De Cillia, born on April 11, 1978, in Nice, France, and residing professionally at 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

* Julien Ansay, born on September 12, 1984, in Libramont, Belgium, and residing professionally at 2-8 Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

* Robert-Jan Bertina, born on May 8, 1977 in Leidschendam, the Netherlands, and residing professionally 2-8 avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 2-8 Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and on the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier octobre.

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Duke Energy Luxembourg IV S.a r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 194.563, en tant qu'associé commandité de Duke Energy Brazil Holdings II, CV, une société dûment constituée et existant valablement conformément aux lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Naritaweg 165, 1042 BW Amsterdam, the Netherlands (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée par l'Associé Unique le 15 septembre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Duke Energy Luxembourg IV S.a r.l. détient au nom et pour le compte de Duke Energy Brazil Holdings II, CV, en tant qu'associé commandité, l'ensemble des parts sociales de Duke Energy International Group Ltd, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes, enregistrée auprès du «Registrar of Companies», sous le numéro 41159 (la «Société»), devant être transférée au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme sociale d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Agenda

- 1) Considérer la renonciation aux formalités de convocation;
- 2) Confirmation et ratification des résolutions de l'associé unique de la Société du 18 septembre 2015 décidant du transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société des Bermudes au Grand-Duché de Luxembourg;
- 3) Approbation du transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et changement de nationalité de la Société en nationalité luxembourgeoise, sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale;
- 4) Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination «Duke Energy International Group S.a r.l.»;
- 5) Approbation du bilan intérimaire de la Société du 31 août 2015 en tant que bilan d'ouverture de la Société et prise en compte de la déclaration de valeur des administrateurs de la Société;
- 6) Détermination de l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit, en particulier, mais sans limitation, par la conclusion de contrats de crédit et procéder à l'émission d'obligations, de titres d'emprunt ou de tout autre type de titre de créance, convertible ou non, sans toutefois offrir ces obligations, titres d'emprunt ou titres de créance au public.

La Société peut procéder à l'émission de tous types d'actions, sûretés ou garanties rachetables ou non, sans toutefois pouvoir les offrir au public.

La Société pourra en outre hypothéquer, nantir ou grever tout ou partie de ses actifs. Elle peut également accorder tout type de garanties et de sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou société (s) parente(s), sociétés affiliées ou toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

7) Modification, reformulation et renumérotation intégrale des statuts de la Société;

8) (i) Acceptation de la démission de Andrea E. Bertone, Elizabeth C. De La Rosa and Cheryl I. Lipshutz en tant qu'administrateurs de la Société ainsi que des autres mandataires de la Société, si tel est le cas, et octroi d'une décharge pleine et entière, et (ii) nomination de:

- *Gérants de catégorie A:*

* Andrea Elis abeth Bertone, né le 22 mai 1961, à Sao Paulo, Brésil, et résidant professionnellement au 5555 San Felipe Road, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique;

* Cheryl I. Lipshutz, né le 26 novembre 1955, à Washington, DC, Etats-Unis d'Amérique et résidant professionnellement au 5555 San Felipe Road, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique;

* Kris C. Duffy, né le 28 juillet 1959, en Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, et résidant professionnellement au 5555 San Felipe Road, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique;

- *Gérants de catégorie B:*

* Xavier de Cillia, né le 11 avril 1978, à Nice, France, et résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

* Julien Ansay, né le 12 septembre 1984, à Libramont, Belgique et résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

* Robert-Jan Bertina, né le 8 mai 1977, à Leidschendam, Pays-Bas, et résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

9) Etablissement du siège social, principal établissement et administration centrale de la Société au 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

10) Divers.

Que, sur base de l'ordre du jour l'Associé Unique, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'ensemble du capital social étant représenté à la présente assemblée générale des associés, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considérant dûment convoqué et déclarant ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée lui ayant été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique confirme et ratifie (i) la résolution de l'associé unique de la Société du 18 septembre 2015 décidant de transférer le siège social, principal établissement et administration centrale de la Société des Bermudes au Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date des présentes, et (ii) que toutes les formalités requises aux Bermudes afin de transférer le siège social, principal établissement et administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, ont été accomplies aux Bermudes.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide, à compter de la date des présentes, de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et de changer la nationalité de la Société en nationalité luxembourgeoise, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité juridique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme sociale d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination «Duke Energy International Group S.a r.l.».

Cinquième résolution

Il résulte (i) d'un bilan de la Société que la valeur de l'actif net de la Société s'élève au moins à vingt mille US Dollars (USD 20.000) et (ii) d'un certificat de valeur des administrateurs de la Société certifiant que depuis la date du bilan aucun changement matériel dans les activités commerciales de la Société et/ou les affaires de la Société n'a eu lieu, qui se traduirait par le fait que les informations contenues dans le bilan soient matériellement inexactes et/ou ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société à la date des présentes. L'Associé Unique décide d'approuver le bilan de la Société au 31 août 2015, comme bilan d'ouverture de la Société suite à sa migration au Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide, par le biais d'une résolution spéciale, de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit, en particulier, mais sans limitation, par la conclusion de contrats de crédit et procéder à l'émission d'obligations, de titres d'emprunt ou de tout autre type de titre de créance, convertible ou non, sans toutefois offrir ces obligations, titres d'emprunt ou titres de créance au public.

La Société peut procéder à l'émission de tous types d'actions, sûretés ou garanties rachetables ou non, sans toutefois pouvoir les offrir au public.

La Société pourra en outre hypothéquer, nantir ou grever tout ou partie de ses actifs. Elle peut également accorder tout type de garanties et de sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou société (s) parente(s), sociétés affiliées ou toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, utile à l'accomplissement et au développement de son objet.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler et renuméroter intégralement les statuts de la Société afin de les conformer à la loi luxembourgeoise à l'occasion du transfert de la Société et de la continuation de sa personnalité morale et juridique au Grand-Duché de Luxembourg. Les statuts reformulés et renumérotés de la Société auront la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit, en particulier, mais sans limitation, par la conclusion de contrats de crédit et procéder à l'émission d'obligations, de titres d'emprunt ou de tout autre type de titre de créance, convertible ou non, sans toutefois offrir ces obligations, titres d'emprunt ou titres de créance au public.

La Société peut procéder à l'émission de tous types d'actions, sûretés ou garanties rachetables ou non, sans toutefois pouvoir les offrir au public.

La Société pourra en outre hypothéquer, nantir ou grever tout ou partie de ses actifs. Elle peut également accorder tout type de garanties et de sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou société (s) parente(s), sociétés affiliées ou toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «Duke Energy International Group S.a r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Prime d'émission

La Société doit maintenir un compte de prime d'émission pour les parts sociales de la Société (le «Compte de Réserve de Prime d'Emission») et toute prime payée sur les parts sociales de la Société doit y être inscrite.

Les Associés peuvent également augmenter le montant du Compte de Réserve de Prime d'Emission par un apport ou par incorporation de réserves de la Société pourvu que les associés représentant au moins la moitié du capital social de la Société soient présents ou représentés à la réunion durant laquelle une telle décision est prise et que les deux tiers des associés présents ou représentés votent en faveur.

Une telle augmentation peut être effectuée sans l'émission de parts sociales nouvelles tant que toutes les parts sociales de la Société sont détenues par un associé unique.

Les montants ainsi enregistrés sur le Compte de Réserve de Prime d'Emission constitueront une réserve librement disponible au seul bénéfice des associés.

6.3 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.4 Participation aux bénéfices

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société conformément à l'article 12 des présents Statuts.

6.5 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.7 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un (1) gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou de catégorie B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant, au cas où celui-ci n'aurait pas déjà été catégorisé comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la seule signature de tout mandataire ad hoc à qui un tel pouvoir de signature a été délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion; cette majorité doit inclure la voix d'au moins un gérant de catégorie A et celle d'au moins un gérant de catégorie B.

Les gérants désignent parmi eux un Président au début de chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant ou un associé de la Société, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux de la réunion du conseil de gérance de la Société. Le Président a une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit, fax ou e-mail un autre gérant de même catégorie comme son représentant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou établis par écrit. Chaque contrat conclu entre l'associé unique et la Société représentée par l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou établis par écrit.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par la majorité des voix des associés détenant plus de la moitié de l'ensemble du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts de l'ensemble du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le boni net de la liquidation sera distribué à/aux associé(s), selon les mêmes règles de distribution que celles énoncées pour les distributions de dividendes, de manière à atteindre le montant global du résultat économique.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Andrea E. Bertone, Elizabeth C. De La Rosa and Cheryl I. Lipshutz en tant qu'administrateurs de la Société ainsi que des autres mandataires de la Société, si tel est le cas, avec effet immédiat et de leur octroyer une décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat.

L'Associé Unique décide ensuite de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- Gérants de catégorie A:

* Andrea Elis abeth Bertone, né le 22 mai 1961, à Sao Paulo, Brésil, et résidant professionnellement au 5555 San Felipe Road, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique;

* Cheryl I. Lipshutz, né le 26 novembre 1955, à Washington, DC, Etats-Unis d'Amérique et résidant professionnellement au 5555 San Felipe Road, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique;

* Kris C. Duffy, né le 28 juillet 1959, en Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, et résidant professionnellement au 5555 San Felipe Road, Houston, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique;

- Gérants de catégorie B:

* Xavier De Cillia, né le 11 avril 1978, à Nice, France, et résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

* Julien Ansay, né le 12 septembre 1984, à Libramont, Belgique et résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

* Robert-Jan Bertina, né le 8 mai 1977, à Leidschendam, Pays-Bas, et résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au 2-8 Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23084. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015168917/646.

(150186470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Encore Plus Properties I S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 578.800,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 111.159.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 12 octobre 2015, que:

- Mr. Mark Phillips, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 23 septembre 2015;

- Mr. Mark Flaherty, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 9 octobre 2015;

- Mme Marine Le Lan, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de la Société avec effet au 8 octobre 2015;

- Mme Cindy Joller, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de la Société avec effet au 8 octobre 2015;

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 9 octobre 2015:

- Alix Van Ormelingen, gérante

- Marine Le Lan, gérante

- Cindy Joller, gérante

Pour extrait conforme,

A Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168936/24.

(150186958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Encore Plus Real Estate Bad Cannstatt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.208.200,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 116.651.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 8 octobre 2015, que:

- Mr. Mark Phillips, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 23 septembre 2015;

- Mr. Mark Flaherty, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 8 octobre 2015;

- Mme Marine Le Lan, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de la Société avec effet au 8 octobre 2015;

- Mme Cindy Joller, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été nommée en tant que gérante de la Société avec effet au 8 octobre 2015;

Le conseil de gérance se compose donc comme suit au 8 octobre 2015:

- Alix Van Ormelingen, gérante

- Marine Le Lan, gérante
- Cindy Joller, gérante
Pour extrait conforme,
A Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168937/24.

(150186954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Entreprise d'électricité et d'éclairage Rucken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 17, Marbuengerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.744.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2015

Suivant protocole de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre les actionnaires ont pris de commun accord les résolutions suivantes:

1. Décision d'accepter la démission du mandat de commissaire aux comptes de la société JNC-FIAC-FISCA SA. avec effet au 31.12.2013, déposée au RCS le 23 décembre 2014 et publiée au Mémorial C N° 182 du 23 janvier 2015 page 8693.

2. Décision de nommer commissaire aux comptes, Monsieur Léo KUTTEN, indépendant, demeurant à L-9943 Hautbellain, Duarefstrooss 43, pour une durée de six ans.

3. Décision de confirmer le conseil d'administration et l'administrateur délégué pour une durée de six ans:

1. Madame Mariette WAGNER, employée privée, née le 6 septembre 1951 à Clervaux, demeurant à L-9713 Clervaux, rue Ley, 26;

2. Madame Danièle RUCKEN, institutrice, née le 21 mars 1972 à Clervaux, demeurant à L-9943 Hautbellain, maison 38;

3. Monsieur Christian RUCKEN, maître-électricien, administrateur délégué, né le 17 février 1976 à Clervaux, demeurant à L-9764 Marnach, Marbuengerstrooss, 17.

Marnach, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168939/22.

(150186800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Hase Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.052.

Beschluss der Gesellschafterversammlung vom 14. Juli 2015 die am Sitz der Gesellschaft stattfand

Beschluss

Die Sitzung beschliesst einstimmig den folgenden Beschluss zu nehmen:

- Frau Antje Pittner, geboren am 25.10.1966 in Merseburg (Deutschland), wohnhaft in Mühlgasse 33, D-67744 Medard (Deutschland), wird ab dem Geschäftsjahr 2014 als Aufsichtskommissar ernannt. Das Mandat des hiervor genannten Kommissars endet nach der jährlichen Hauptversammlung vom Jahr 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Unterschrift

Référence de publication: 2015169017/16.

(150187086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Europe Voyager Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 4.852.188,35.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.469.

A la date du 18 septembre 2015, les associés sont les suivants:

- CVC Capital Partners Asia III Limited agissant pour CVC Capital Partners Asia Pacific III L.P.

- CVC Capital Partners Asia III Limited agissant pour CVC Capital Partners Asia Pacific III Parallel Fund-A L.P.

Les associés ont transféré respectivement: 3.694.878 parts sociales de Classe «B» et 503.821 parts sociales de Classe «B» au nouvel associé Europe Voyager Topco S.à r.l (B 200453).

Lydia SCHNEIDER.

Référence de publication: 2015168942/14.

(150186508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Excelsia 9 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 89.913.950,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.654.

—
 Veuillez noter que le siège social de l'associée unique, Excelsia 9 Lux Holding S.à r.l. a été transféré du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 29 août 2014.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Excelsia 9 Lux S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015168943/15.

(150186777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Nola Holding s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 113.921.

—
 In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of the month of July.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Mr. Kristoffer Melinder, born on 8 September 1971 in Själevad, Sweden, residing at Ringparken 5, 131 50 Saltsjö-Duvnäs, Sweden

here represented by Mr Claudio Chirco, residing professionally in Luxembourg-Findel, by virtue of a proxy under private seal given on 10 July 2015.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing person declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Nola Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 113921 (the "Company").

III. The Company has been incorporated by a deed of Maître Elvinger, then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 7 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 993 dated 20 May 2006.

IV. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 31 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 874 dated 4 April 2014.

V. The shares held by the Sole Shareholder represent 100% of shares having the right to vote, the right to vote attached to one hundred (100) class A shares of the Company, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each, held by the Company being currently suspended.

VI. The appearing person, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Acknowledgement of the repurchase by the Company of one-hundred (100) class A shares, with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each (the "Class A Shares");

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of five thousand Euro (EUR 5,000.-) in order to bring it from its current amount of thirty-two thousand five hundred Euro (EUR 32,500.-) to twenty-seven thousand five hundred Euro (EUR 27,500.-) through the cancellation of one hundred (100) Class A Shares held by the Company in its own share capital;

3. Subsequent amendment of Article 8 and Article 10 of the articles of association of the Company, as amended (the "Articles") in order to delete the reference to the Class A Shares.

The appearing person, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to ACKNOWLEDGE the repurchase of the Class A Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to APPROVE the decrease of the share capital of the Company by an amount of five thousand Euro (EUR 5,000.-) in order to bring it from its current amount of thirty-two thousand five hundred Euro (EUR 32,500.-) to twenty-seven thousand five hundred Euro (EUR 27,500.-) through the cancellation of one hundred (100) Class A Shares held by the Company in its own share capital;

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend:

Article 8 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 27,500.- (twenty-seven thousand five hundred Euro), represented by 550 (five hundred fifty) shares of (fifty Euro) EUR 50 each, distributed amongst the types and classes of shares as set out below:

- 250 (two hundred fifty) ordinary shares, each of EUR 50.- (fifty Euro), hereafter altogether referred to as the "Ordinary Shares";

- 300 (three hundred) redeemable shares, each of EUR 50.- (fifty Euro), hereafter altogether referred to as the "Preferred Shares", which are divided into 3 (three) classes of 100 (one hundred) shares each."

Article 10 now shall be read as follows

" **Art. 10.** The rights and preferences of the shares issued by the Company shall be the following:

The Ordinary Shares are non-redeemable shares.

The Preferred Shares are redeemable shares, at the option of the Company only under the terms and conditions stipulated in the present clause, such as follows:

a) In the event the Company decides to exercise its option of redemption, it may not redeem part only of a specific class of shares, but may only redeem all of the shares comprised into a class of shares, in their entirety.

b) The Company may only exercise the option to redeem a class of shares under the condition that at the time of the redemption such as described below, the Company has made profits or holds reserves available for distribution according to the approved annual accounts of the last closed financial year of the Company, or as the case may be according to an interim balance-sheet of the Company drawn up on the date of the redemption.

c) Any class of redeemable shares may only be redeemed at the time and during the period, such as described below:

- The Class B Shares relates to the financial year ending on 31 December 2006 (hereafter referred to as "FY 2"), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2006 and ending on 31 December 2007;

- The Class C Shares relates to the financial year ending on 31 December 2007 (hereafter referred to as "FY 3"), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2007 and ending on 31 December 2008;

- The Class D Shares relates to the financial year ending on 31 December 2008 (hereafter referred to as "FY 4"), and may only be redeemed during a period starting on 1 July 2008 and ending on 31 December 2009;

d) In the case where a class of shares has not been redeemed for any reason, then the Company may opt for the redemption of the same class of shares during the financial years subsequent to FY 4, and, in case of numerous classes of shares not redeemed after FY 4, pursuant to the increasing order of the number of the classes of shares. Any class of shares that has not been redeemed may, pursuant to this increasing order, be indefinitely redeemed, without any limitation of time, until the option to redeem is finally exercised by the Company. Such second round redemption shall occur pursuant to the same terms and conditions as the first round redemption, such as described in the present article 10, to the exception of subparagraph c) above.

e) The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders adopted at an extraordinary general meeting at the unanimity of the shareholders as the case may be, upon proposal by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

f) The redemption price per share (the "Share Redemption Price") shall be calculated as follows:

Share Redemption Price = Share Nominal Value + (Distributable sums / Number of the shares in the Class of shares redeemed)

Where:

- The Share Nominal Value is the nominal value of each share of the Class of Shares redeemed at the time where the option of redemption is exercised by the Company;

- The Distributable sums are all distributable sums pursuant to the approved annual accounts of the financial year to which the Class of Shares concerned relates, in the meaning of article 72-1 of the Law.

The interim redemption price per share (the "Interim Share Redemption Price") shall be calculated as follows:

g) Interim Share Redemption Price = Interim Share Nominal Value + (Interim Distributable sums / Number of the shares in the Class of shares redeemed) Where:

- The Interim Share Nominal Value is the nominal value of each share of the Class of Shares redeemed at the time where the option of redemption is exercised by the Company;

- The Interim Distributable Sums are the realized profits since the end of the last financial year preceding the one to which the Class of Shares concerned is related to, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles, as resulting from the Interim Accounts.

h) Any redeemed shares shall be cancelled immediately as soon as they are received and owned by the Company, and therefore the Company's share capital shall be decreased accordingly.

i) Any amendment of any stipulations of the present article 10 as well as any amendment relating to articles 17 and 18 shall be carried out by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, adopted at the extraordinary general meeting of the shareholders at the unanimity of all the shareholders."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Findel (Grand Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze juillet.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Monsieur Kristoffer Melinder, né le 8 septembre 1971 à Själevad, Suède, demeurant à Ringparken 5, 131 50 Saltsjö-Duvnäs, Suède

ici représenté par Monsieur Claudi Chirco, demeurant professionnellement à Luxembourg-Findel, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 juillet 2015.

I. Cette procuration restera annexée au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

II. Le comparant déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») de Nola Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113921 (la «Société»).

III. La Société a été constituée suivant acte de Maître Elvinger, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 7 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 993 daté du 20 mai 2006.

IV. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de sous signie notaire en date du 31 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 874 daté du 4 avril 2014.

V. Les parts sociales détenues par l'Associé Unique représentent 100% des parts sociales ayant le droit de vote, le droit de vote attaché aux cent (100) parts sociales de classe A, d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, détenues par la Société étant actuellement suspendu.

VI. Le comparant, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, a reconnu être parfaitement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constat du rachat par la Société de cent (100) parts sociales de classe A, d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune (les «Parts sociales de Classe A»);

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cinq mille euros (EUR 5.000,-) pour le ramener de son montant actuel de trente-deux mille cinq cent euros (EUR 32.500,-) à vingt-sept mille cinq cent euros (EUR 27.500,-) par l'annulation de cent (100) Parts sociales de Classe A détenus par la Société dans son propre capital;

3. Modification de l'Article 8 et Article 10 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts») afin de supprimer la référence aux Parts sociales de Classe A.

VII. Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de constater le rachat par la Société de cent (100) Parts sociales de Classe A.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinq mille euros (EUR 5.000,-) pour le ramener de son montant actuel de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500,-) à vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 27.500,-) par l'annulation de cent (100) Parts sociales de Classe A détenus par la Société dans son propre capital.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 8 et l'article 10 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante.

L'article 8 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 27.500,- (vingt-sept mille cinq cents euros), représenté par 550 (cinq cent cinquante) parts sociales entièrement souscrites, d'une valeur de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, réparties en types et classes de parts comme suit:

- 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires chacune de EUR 50,- (cinquante euros) ci-après mentionné comme les "Parts Sociales Ordinaires";

- 300 (trois cents) parts sociales rachetables, chacune de EUR 50,- (cinquante euros) ci-après mentionné comme les "Parts Sociales Préférentielles", qui sont divisées en 3 (trois) catégories de 100 (cent) parts sociales chacune.»

L'article 10 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** Les droits et les préférences des parts sociales souscrites par la Société seront établit comme suit:

Les Parts Sociales Ordinaires sont des parts non rachetables.

Les Parts Sociales Préférentielles sont des parts sociales achetables à l'option de la Société, et seulement sous les conditions générales stipulées dans la présente clause, à savoir.

a) Dans le cas où la Société décide d'exercer son option de rachat, elle ne peut pas racheter seulement une partie spécifique d'une classe de parts sociales, mais peut seulement racheter toutes les parts sociales comprises dans une classe de parts sociales, dans leur intégralité.

b) La Société ne peut exercer l'option de rachat d'une classe de parts sociales que si et seulement si, au moment du rachat comme décrit ci-dessus, les comptes annuels approuvés du dernier exercice financier de la Société, ou, le cas échéant, un bilan Intérimaire de la Société établi à la date du rachat, établissent que la Société a fait des profits ou dispose de réserves disponibles pour la distribution, d'un montant suffisant.

c) Quelle que soit la classe de Parts Sociales Préférentielles, elle ne peut être rachetée qu'au moment et durant les périodes ci-après définies:

- Les Parts Sociales de classe B se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006 (ci-après mentionné comme "FY 2") et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2006 et se terminant le 31 décembre 2007;

- Les Parts Sociales de classe C se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007 (ci-après mentionné comme "FY 3") et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2007 et se terminant le 31 décembre 2008;

- Les Parts Sociales de classe D se rapportent à l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008 (ci-après mentionné comme "FY 4") et peuvent seulement être rachetées pendant la période commençant le 1^{er} juillet 2008 et se terminant le 31 décembre 2009;

d) Au cas où, pour quelque raison que ce soit, une classe de parts sociales n'a pas été rachetée, la Société peut opter pour le rachat de cette même classe de parts sociales pendant les exercices financiers ultérieurs à FY4 et, en cas de nombreuses classes de parts sociales non rachetées après FY 4, par ordre croissant des numéros des classes de parts sociales. N'importe quelle classe de parts sociales qui n'a pas été rachetée peut, en respectant cet ordre croissant, être indéfiniment rachetable, sans aucune limitation de temps, jusqu'à ce que l'option d'achat soit finalement exercée par la Société. Un tel deuxième tour de rachat se déroulera conformément aux mêmes conditions générales que le premier tour de rachat, comme décrit dans l'article présent 10, à l'exception de sous-paragraphe c) ci-dessus.

e) Le rachat sera effectué par une décision de l'associé unique ou à l'unanimité des associés adoptée lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés suivant le cas, sur proposition du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

f) Le prix de rachat des parts sociales (le "Prix de rachat des Parts") sera calculé de la manière suivante:

Prix de rachat des Parts = Valeur nominale de la part + (Sommes distribuables / Nombre de parts dans la classe de parts Rachetées)

Où:

- La Valeur nominale de la part correspond à la valeur nominale de chaque part de classe rachetable au moment de l'exercice de l'option de rachat par la Société;

- Les sommes distribuables correspondent aux sommes distribuables sur base des comptes annuels approuvés de l'exercice financier auquel se rapporte la classe d'action dans le sens de l'article 72-1 de la Loi.

g) Le prix intérimaire de rachat des parts sociales (le "Prix Intérimaire de rachat des Parts") sera calculé de la manière suivante:

Valeur nominale Prix intérimaire de rachat des Parts = intérimaire de la part + (Sommes intérimaires distribuables / Nombre de parts dans la classe de parts rachetée)

Où:

La valeur nominale intérimaire de rachat de part correspond à la valeur nominale de chaque part de classe rachetable au moment de l'exercice de l'option de rachat par la Société;

Les sommes intérimaires distribuables correspondent aux profits réalisés à compter de la clôture du dernier exercice financier précédent celui auquel la classe d'action rachetable se rapporte, augmenté des profits à terme et réserves distribuables, mais diminué des pertes à terme et sommes devant être allouées à une réserve devant être établi en conformité avec la Loi et les Articles comme résultant de comptes intérimaires.

h) Toute part rachetée sera immédiatement annulée aussitôt qu'elle aura été reçue et acquise par la Société, et dès lors le capital social de la Société sera réduit d'autant.

i) Toute modification d'une quelconque stipulation du présent article 10 ainsi que toute modification relative aux articles 17 et 18 sera décidée par résolution de l'associé unique ou adoptée lors d'une assemblée générale des associés à l'unanimité de tous les associés.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Chirco, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 17 juillet 2015. GAC/2015/6105. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015169145/241.

(150186472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Ecotrade Commodities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 119.021.

Les statuts coordonnés au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015168945/11.

(150186595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Surveico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rham.

R.C.S. Luxembourg B 37.652.

Au cours de l'assemblée générale ordinaire de SURVEICO SA du 05 juin 2015, il a été décidé de:

- Le renouvellement pour une durée de un an du mandat du Président du Conseil d'Administration de:

* Monsieur Marcel SAUBER.

- Le renouvellement pour une durée de un an du mandat d'Administrateur de:

* Monsieur Guy HANSEN

* Monsieur Laurent NILLES

* Monsieur Bruno THUNUS

* Madame Françoise FERRING

* Monsieur Albert VAN WETTER

* Monsieur Jean-Claude BELTRAME

- La nomination pour une durée de un an du mandat d'Administrateur de:

* Madame Anne Van Wetter

6, Avenue des Volontaires

B -1040 ETTERBEEK

* Monsieur Eric Poleur

64, rue Louvrex

B - 4000 LIEGE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 05 juin 2015.

Marcel SAUBER

Président

Référence de publication: 2015169264/28.

(150186784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Elios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.933.

L'an deux mille quinze, le deux octobre.

Pardevant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel restera dépositaire de la minute.

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "ELIOS S.A.", ayant son siège social à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 118.933,

avec un capital souscrit et fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 1^{er} août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1991 du 24 octobre 2006.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute, en date du 30 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2752 du 05 novembre 2013 La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution et mise en liquidation volontaire de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Nomination d'un commissaire vérificateur à la liquidation.
- 4.- Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Monsieur Filippo MEVI, né le 9 octobre 1965 à Rome (I), demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, Route d'Arlon.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée désigne comme commissaire vérificateur à la liquidation:

La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE S.à r.l.", avec siège social à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.480)

Quatrième résolution

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère, pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 1.200,- EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Bob PLEIN, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 octobre 2015. Relation GAC/2015/8553. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015168949/73.

(150186773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

EPIC (Magistrate Finance) S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 102.781.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 7 octobre 2015:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- nomination, en tant que nouvel administrateur de la Société, de Madame Maud Meyer, née le 25 mai 1982 à Amiens (France) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est depuis le 7 octobre 2015 composé des administrateurs suivants:

- * Madame Maud Meyer;
- * Monsieur Shehzaad Atchia; and
- * Monsieur Fabrice Rota.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Pour la Société

Shehzaad Atchia

Administrateur

Référence de publication: 2015168951/22.

(150187096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Fondation du Souvenir et de l'Amitié du Rotary Club de Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg G 48.

Comptes de résultats 2014

		€
Recettes		
Produits financiers	Intérêts comptes épargne	1,271.73 €
	Plus-value placements	/ €
	Prime ONG	43.60 €
Provisions 2013		<u>10,948,00 €</u>
Total recettes		<u>12,263,33 €</u>
Dépenses		
Frais bancaires	BGL	/ €
	BIL	24.60 €
	Luxtrust	86.25 €
		110.85 €
Frais divers	Frais de publication	78.00 €
	Frais de gestion des dons	€1.297,60
		€1.375,60
Provisions 2014		<u>8,900,00 €</u>
Total dépenses		<u>10,386,45 €</u>
Recettes nettes		1,876,38 €
Affectation du résultat		
Résultat à affecter		1,876.88 €

Bilan au 31 décembre 2014

ACTIF		
Rotary Club de Luxembourg		14,500.00 €
Placements (valeur d'acquisition)		64,242.24 €
BGLL: Compte courant	38,748.87 €	390,025.20 €
BILL: Compte courant	6,946.70 €	
BSLL: Compte épargne	344,329.63 €	

Total Actif	468,767.44 €
PASSIF	
Fonds de réserve	405,237.75 €
Fonds d'activités	53,254.09 €
Provisions pour dépenses	1,375.60 €
Dons à payer	8,900.00 €
Total passif	468,767.44 €

Actif net au 31 décembre 2013

Créanciers	9,600.00 €
Banques	424,310.16 €
Actif net	433,910.16 €

Actif net au 31 décembre 2014

Créanciers	14,500.00 €
Différence entre provisions	2,048.00 €
Banques	454,267.44 €
Actif net	470,815.44 €
Changement de l'actif net	36,905.28 €

Changement de l'actif net

Recettes nettes	1,876.88 €
Dons nets	33,652.80 €
Provisions pour dépenses futures	1,375.60 €
Changement de l'actif net	36,905.28 €
Détail des dons et calcul des dons nets	
Dons sans affectation directe (versés au Fonds de réserve)	32,795.00 €
Dons pour actions déterminées (versés au Fonds de réserve)	3,085.00 €
Dons pour actions déterminées (versés au Fonds d'activités)	12,340.00 €
Dons payés en 2014	14,567.20 €
	€
Total (Dons nets)	33,652.80 €
Détail des dons 2014	

	Dons accordées en 2013	Montant reçu	Capital	Dons accordées en 2014
Dons sans objet précis				
Dons reçus - Carlo Clasen		26,340.00 €		
Dons reçus - Autres		1,555.00 €		
Don Rotary Club		4,900.00 €		
		<u>32,795.00 €</u>	32,795.00 €	
Dons pour actions déterminées				
Urgences Philippines	10,277.20 €	/ €	/ €	/ €
Médecins sans frontières	/ €	10,975.00 €	2,195.00 €	8,780.00 €
Romain Becker	/ €	4,300.00 €	860.00 €	3,440.00 €
Tricentenaire	/ €	150.00 €	30.00 €	120.00 €
Sous-Total	<u>10,277.20 €</u>	<u>15,425.00 €</u>	<u>3,085.00 €</u>	<u>12,340.00 €</u>
Total	10,277.20 €	48,220.00 €	35,880.00 €	12,340.00 €

Détail des dons 2014

	Dons à payer total	Montant payé	A payer	A financer par fonds dédiés
Dons sans objet précis				
Dons reçus - Carlo Clasen				
Dons reçus - Autres				

Don Rotary Club				
Dons pour actions déterminées				
Urgences Philippines	10,277.20 €	10,277.20 €	/ €	/ €
Médecins sans frontières	8,780.00 €		8,780.00 €	/ €
Romain Becker	3,4440.00 €	4,290.00 €	/ €	850.00 €
Tricentenaire	120.00 €		120.00 €	/ €
Sous-Total	<u>22,617.20 €</u>	<u>14,567.20 €</u>	<u>8,900.00 €</u>	<u>850.00 €</u>
Total	22,617.20 €	14,567.20 €	8,900.00 €	850.00 €

Fonds de réserve

Fonds de réserve au 31/12/2013	369,170.06 €
Dons reçus en 2014	35,880.00 €
Affectation du résultat	<u>187.69 €</u>
Fonds de réserve au 31/12/2013	405,237.75 €

Fonds d'Activités

Fonds d'Activités au au 31/12/2013	53,792.10 €
Affectation du résultat 2014	1,689.19 €
Dons attribués au fonds d'activités	12,340.00 €
Dons payés depuis le fonds d'activités	<u>14,567.20 €</u>
Fonds de réserve au 31/12/2013	53,254.09 €

Dons accordés

Médecins sans frontières	8,780.00 €
Romain Becker	3,440.00 €
Tricentenaire	<u>120.00 €</u>
Total dons à payer	12,340.00 €

Budget prévisionnel

Recettes 2015	
Dons	17.500,00 €
Produits financiers	<u>500,00 €</u>
Total Recettes	18.000,00 €
Affectations 2015	
Frais administratifs et bancaires	1.150,00 €
Affectation au Fond Associatif	7.835,00 €
Affectation au Fond dédié	15,00 €
Affectation à des projets	<u>9.000,00 €</u>
Total affectations	18 000,00

Référence de publication: 2015168958/121.

(150186681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Finvestan, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 107.222.

—
Décision des associés de la société du 18 juin 2015

Les associés renomment Fiduciaire GLACIS S.à r.l, ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, comme commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015168957/14.

(150187072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

FGP VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.311.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FREO GERMANY II PARTNERS (SCA) SICAR, a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with R.C.S.Luxembourg under number B 131311,

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Senningerberg.

Which proxy, after signature “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the only shareholder (the “Sole Shareholder”) of “FGP VII S.à r.l.” a limited liability corporation with registered office in L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, on July 24th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2264 of October 10th, 2007. These Articles of Incorporation have been amended for the last time by deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on December 21ST, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 729 of March 26th, 2013.

All one hundred twenty-six (126) shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholder present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to dissolve the Company and to put it into liquidation;
- 2) Appointment of a liquidator and definition of his powers;
- 3) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting appoints as liquidator “Hackston Professional Accounting and Finance Services S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée organized under Luxembourg law, having its registered office at 53, Am Steffesgaart, L-5222 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129550 (the “Liquidator”).

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of August 10th, 1915 (the “Law”). The Liquidator can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders’ meeting in the cases where it is required.

The Liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Shareholders, which interim dividend may be affected by way of endorsement of any promissory note(s) in the possession of the Company to the Sole Shareholder.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

The Liquidator can, under its own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of its powers which will be defined and for the duration fixed by itself.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory, he signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FREO GERMANY II PARTNERS (SCA) SICAR, une société en commandite par actions existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B131311,

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'un procuration donnée sous seing privé à Senningerberg.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être l'unique associé de la société à responsabilité limitée «FGP VII S.à.r.l.», avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2264 du 10 octobre 2007, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 729 du 26 mars 2013.

Toutes les cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un douze mille six cents Euros (EUR 12.600.-) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'associé unique présent ou représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décisions sur dissolution et la mise en liquidation de la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs;
- 3) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'associé unique:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur "Hackston Professional Accounting and Finance Services S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à 53, Am Steffesgaart, L-5222 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 129550 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son associé unique.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 octobre 2015. 2LAC/2015/22735. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168964/118.

(150186918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Fin-S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 113.744.

Je soussigné, Alessandro Cusumano, suis au regret de vous informer que je ne serai plus en mesure d'assumer les fonctions d'administrateur de votre société à compter de ce jour et vous présente donc ma démission.

Je vous saurais gré de bien vouloir procéder aux formalités légales de publication de la présente démission.

Luxembourg, le 09 octobre 2015.

Alessandro Cusumano.

Référence de publication: 2015168968/11.

(150186559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Idem Luxembourg (No.8), Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 179.578.

Extrait d'une résolution écrite de l'associé unique de la société prise en date du 13 octobre 2015

i. L'associé unique de la Société décide d'acter et accepter la démission de M. Richard James Woodman de son mandat en qualité de gérant de la Société avec effet en date du 7 octobre 2015.

ii. L'associé unique de la Société décide de nommer M. Bertrand de Fays, né le 12 juillet 1981 à Woluwe-Saint-Lambert (Belgique), demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée et avec effet en date des présentes.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société se composera désormais de la manière suivante:

- 1) M. Aidan Foley;
- 2) M. Richard Dominic Shelton; et
- 3) M. Bertrand de Fays.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015169032/19.

(150186345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Fin-S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 113.744.

Je soussignée, Marion Gérard, suis au regret de vous informer que je ne serai plus en mesure d'assumer les fonctions d'administrateur de votre société à compter de ce jour et vous présente donc ma démission.

Je vous saurais gré de bien vouloir procéder aux formalités légales de publication de la présente démission.

Luxembourg, le 09 octobre 2015.

Marion Gérard.

Référence de publication: 2015168969/11.

(150186559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Fin-S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 113.744.

Je soussigné, Massimiliano Seliziato, suis au regret de vous informer que je ne serai plus en mesure d'assumer les fonctions d'administrateur de votre société à compter de ce jour et vous présente donc ma démission.

Je vous saurais gré de bien vouloir procéder aux formalités légales de publication de la présente démission.

Luxembourg, le 09 octobre 2015.

Massimiliano Seliziato.

Référence de publication: 2015168970/11.

(150186559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

FININDEV, Financière Internationale de Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.082.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 23 septembre 2015 a accepté les démissions présentées par Messieurs Jean-Luc PETITHUGUENIN et Nico BECKER de leur mandat d'administrateur.

L'Assemblée a également accepté la démission présentée par Madame Nathalie THUNUS de son mandat de Commissaire.

L'Assemblée a nommé en qualité d'administrateur, Madame Nathalie THUNUS, administrateur de sociétés, demeurant à B-6780 Messancy, 132, route d'Arlon, son mandat venant à échéance, ensemble avec le mandat des administrateurs en fonction, à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

L'Assemblée a dès lors constaté et approuvé que le nombre des administrateurs de la Société est réduit de quatre à trois membres.

Enfin, l'Assemblée a nommé en qualité de Commissaire, Madame Emilie GRAMACCIONI, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, son mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

Pour extrait conforme

FINANCIERE INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

En abrégé FININDEV

Société anonyme

Référence de publication: 2015168972/24.

(150186744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Finlyinx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.560.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 octobre 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1/ L'Assemblée prend acte de la démission présentée, avec effet au 14 novembre 2014, par Monsieur Mirko Larocca de sa fonction d'Administrateur de catégorie B et décide de nommer en remplacement Monsieur Dominique FONTAINE, né le 19 novembre 1965 à Saint-Mard et résidant au 78, rue Castel, B-6700 Arlon (Belgique). Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2016.

2/ L'Assemblée prend également acte de la démission présentée, avec effet au 3 Mars 2015, par Monsieur Giovanni Patri de sa fonction d'Administrateur de catégorie B et décide de nommer en remplacement Pierre GOFFINET, né le 15 septembre 1971 à Bastogne, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168975/18.

(150186863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

First Place Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 116.628.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 14 octobre 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans et a pris acte des démissions de Monsieur Diego Maurizio Zannoni et de Monsieur Sébastien Gravière de leurs mandats d'administrateurs et nomme en leurs remplacements:

- Madame Andrea Dany, née à Trèves (Allemagne) le 14 août 1973, domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Giancarlo De Filippo
- Monsieur Marc Koeune
- Monsieur Michaël Zianveni
- Madame Andrea Dany
- Monsieur Jean-Yves Nicolas
- Monsieur David John Instance

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2021.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015168978/23.

(150186829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Meyer Neptun GmbH, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 360.000.000,00.**

Siège social: L-2632 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 193.159.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} janvier 2015, un changement dans l'actionnariat de la société sous rubrique est intervenu de cette façon: NEPTUN INDUSTRIE GmbH & Co. KG, détenant 360.000.000 parts sociales dans la société sous rubrique, a transféré 5.000 parts sociales à Monsieur Bernard Meyer.

Dès lors, les associés, détenant 360.000.000 parts du capital social, sont à inscrire comme suit:

NEPTUN INDUSTRIE GmbH & Co. KG, une société de droit allemand, enregistrée auprès du Handelsregister A des Amtsrichts Rostock sous le numéro HRA 3321, avec adresse au Werfalle 13, 18119 Rostock, Allemagne, détenant 359.995.000 parts sociales; et

Monsieur Bernard Meyer, né le 24 mai 1948 à Papenburg (Allemagne) et ayant son adresse au Hauptkanal links 1, 26781 Papenburg (Allemagne), détenant 5.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015169135/21.

(150186781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

4f Exchange S.A., Société Anonyme,**(anc. Floriva Invest S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 195.674.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of October.

Before Us, Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

PM LUX S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand-duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195.643,

acting in its capacity as sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of FLORIVA INVEST S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand-duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195.674, incorporated by a deed received by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 19 March 2015, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1249 on 13 May 2015 (the “Company”),

here duly represented by Mr. Yann PAYEN, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal delivered to him.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder representing the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to record that:

I. As at the date of the present deed, it holds the entire share capital of the Company;

II. It has been invited to decide on the following items:

1. Full restatement of the articles of association of the Company (the “Restated Articles of Association”), in order, among others, to:

i. change the corporate denomination of the Company into 4f Exchange S.A.;

ii. extend the corporate purposes of the Company to cover, inter alia, the possibility for the Company to engage in any intragroup factoring activities (i.e. in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member), including the financing, sale and acquisition of receivables and collection of such receivables in Luxembourg or any other foreign country, by itself or by its affiliated companies; and

iii. decrease the par value of the outstanding shares of the Company (the “Shares”) so as to bring it from its current amount of one hundred Euros (EUR 100) to one cent of Euro (EUR 0.01) and to substitute accordingly the three hundred and ten (310) existing Shares having a par value of one hundred Euros (EUR 100) each, by three millions one hundred thousand (3,100,000) Shares with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each;

2. Authorization to any one class A director acting jointly with any one class B director of the Company to carry out - on behalf of the Company - any necessary formalities to effect the resolution(s) to be adopted by the Sole Shareholder including but not limited to update the shareholder(s) register of the Company (the “Register”) in order to reflect the changes in the denomination and the capital structure of the Company and more generally to do whatever is necessary, useful or desirable under the circumstances;

3. Miscellaneous.

After due consideration, the Sole Shareholder, represented as here above stated, adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to approve:

i. the change of the corporate denomination of the Company into 4f Exchange S.A.;

ii. the extension of the corporate purposes of the Company to cover, inter alia, the possibility for the Company to engage in any intra-group factoring activities (i.e. in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member), including the financing, sale and acquisition of receivables and collection of such receivables in Luxembourg or any other foreign country, by itself or by its affiliated companies; and

iii. the decrease of the par value of the existing Shares (without the amount of the share capital of the Company being decreased) so as to bring it from its current amount of one hundred Euros (EUR 100) each to one cent of Euro (EUR 0.01) each and the subsequent substitution of the three hundred and ten (310) existing Shares having a par value of one hundred Euros (EUR 100) each, by three millions one hundred thousand (3,100,000) Shares with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each.

In consideration of the above, the Sole Shareholder RESOLVED to restate in full the Company’s articles of association - which Restated Articles of Association shall henceforth be read as follows:

“Chapter I. Name, Form, Corporate Object, Duration and Registered Office

Art. 1. Form. There is formed by the subscribers and all those who become owners of Shares (as this term is defined below) issued hereafter (hereafter the “Shareholder” and collectively the “Shareholders”), a public limited liability company (société anonyme) under the name of “4f Exchange S.A.” (hereafter the “Company”), which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (hereafter the “Company Law”), as well as by these articles of association (hereafter the “Articles”).

Art. 2. Corporate Object.

2.1 The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.2 The Company may borrow and raise money in any form and in particular by way of private or public offer and/or placement. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities, in particular by way of private or public placement. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

2.3 The Company may issue warrants or any other instruments which allow the holder of such instrument to subscribe for Shares in the Company.

2.4 The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

2.5 Without prejudice of the above, the Company may engage in any intragroup factoring activities (i.e. in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member), including the financing, sale and acquisition of receivables and collection of such receivables in Luxembourg or any other foreign country, by itself or by its affiliated companies.

2.6 More generally, the Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly supplement or relate to its purpose. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated financial sector activities nor enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector without having obtained all requisite authorization under any laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

3.2 The Company shall not be dissolved for reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

Art. 4. Registered Office.

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

4.2 It may be transferred within that municipality by a resolution of the Board of Directors (as this term is defined thereafter). It may be transferred to any other place/location in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 The Company may have offices and branches established both in Luxembourg and abroad, by resolution of the Board of Directors.

4.4 If the Board of Directors determines that extraordinary events of a political, economic, or social nature are likely to impair the normal activity of the Company at its registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), represented by three millions one hundred thousand (3,100,000) ordinary shares with a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "Shares").

5.2 The issued share capital may be increased or decreased at any time by a resolution of the general meeting of the Shareholders (the "General Meeting") voting with the quorum and majority rules set out by these Articles, or, as the case may be, by the Company Law for any amendment to these Articles.

5.3 Subject to the provisions of the Company Law and these Articles, each Shareholder has a preferential subscription right in the event of the issuance of new Shares by the Company in return for contributions in cash. Such preferential subscription right shall be proportional to the fraction of the capital represented by the Shares held by each Shareholder.

Art. 6. The Shares.

6.1 All Shares shall be identical in all respects and shall share pro rata in the payment of dividends and any other distribution (including but not limited to a distribution made on a liquidation or dissolution of the Company), which are allocated on an aggregate basis to such Shares. Each Share confers an identical voting right and each holder of Share(s) has voting rights commensurate to such holder's ownership of Shares.

6.2 Shares can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of these Articles. Except otherwise provided, any amount of share premium which has been or shall be paid in addition to the par value of the Shares shall remain attached to the Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the shares premium account.

6.3 The Shares are indivisible and the Company recognizes only one owner per share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor (constituant du gage) and a pledgee (créancier gagiste).

6.4 The Shares are issued as registered form (actions nominatives) only. A shareholders register (the "Shareholders Register") recording the names and addresses of all Shareholders as well as the date on which they have acquired the Shares, the subsequent transfer of Shares and the dates of such transfers, shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by any Shareholder on request, in accordance with the provisions of the Company Law.

6.5 The Company shall consider the person in whose name the Shares are recorded in the Shareholders Register to be the owner of those Shares.

6.6 A transfer of Shares shall be carried out by the entry in the Shareholders Register of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

- i. both the transferor and the transferee or their authorized representatives; or
- ii. any authorized representative of the Company, following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may also be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.7 The Company shall have power to redeem its own Shares in accordance with and within the limits of the Company Law. The redemption of any Shares must be carried out by a resolution approved by the General Meeting with the same majority as is required for an amendment of the Articles. The redeemed Shares shall be cancelled and the issued share capital decreased accordingly.

Chapter III. Management - Representation

Art. 7. Directors, Board of Directors.

7.1 The Company is managed by a board of directors (conseil d'administration) (the "Board of Directors") composed of at least four (4) directors (the "Directors" and individually, a "Director"). The members of the Board of Directors might be split into several categories.

7.2 If the Company is composed of one single Shareholder, it may be managed either by one sole Director or by several Directors, constituting a Board of Directors. The sole Director will in this case exercise the powers granted by Law to the Board of Directors.

7.3 The Directors are appointed for a period not exceeding six years by the General Meeting which may at any time remove them with or without cause (ad nutum) by resolution adopted by a simple majority of the votes present or represented at a duly convened General Meeting without quorum requirements.

7.4 The number of Directors, their term and their remuneration are also fixed by the General Meeting.

7.5 If a legal entity is appointed as director, this legal entity shall appoint a permanent representative to perform its duties.

7.6 In the event of one or more vacancies at the Board of Directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect to fill such vacancy, by a simple majority, in accordance with the provisions of Company Law. In this case, the General Meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors.

8.1 The Board of Directors elects from among its members a chairman (the "Chairman") who shall preside at all meetings of the Board of Directors; in his absence the Board of Directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority Directors present at any such meeting.

8.2 The Board of Directors, if any, convenes upon call by the Chairman or upon request of any two Directors, as often as the interest of the Company so requires.

8.3 Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors. Written notice

may be given by postal mail, telefax or e-mail. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors.

8.4 Any member of the Board of Directors may be represented at any meeting of the Board of Directors by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another Director as his or her proxy.

8.5 Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call initiated from Luxembourg or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

8.6 Notwithstanding the foregoing, a decision of the Board of Directors may also be passed in writing. Such decision shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every Director. The date of such decision shall be the date of the last signature.

Art. 9. Decisions of the Board of Directors.

9.1 The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Directors is present or represented and with at least the presence or representation of one Director of each category as the case may be.

9.2 Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented, with at least the favorable vote of one Director of each category as the case may be.

9.3 In the event that at any meeting of the Board of Directors, the number of votes for and against a decision is equal (i.e. in the event of tied vote), the Chairman shall have a casting vote.

9.4 In case of a conflict of interest as defined in article 14 below, the quorum and the voting requirements shall apply without taking into account the affected Director(s).

9.5. Resolutions of the Board of Directors shall be recorded in minutes signed by the Chairman and the secretary of the meeting (if any) or by all Directors present or represented at the meeting.

Art. 10. Powers of the Board of Directors.

10.1 The sole Director or the Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Company Law or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

10.2 Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its Chairman or by the Director delegated for this purpose.

Art. 11. Binding signatures. The Company will be bound by the signature of its sole Director. In case the Company is administrated by a Board of Directors, the Company shall be bound in any circumstances by the joint signature of any two Directors (and in case of several categories of Directors, by the joint signature of one Director of each category, except in case one category is prevented from voting as per Article 14 below) or by the sole signature of the Managing Director, or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors, in such cases provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors.

Art. 12. Day-to-day management.

12.1 The sole Director or the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the Board of Directors or to any committee (the members of which need not be Directors) deliberating under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

12.2 It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more Directors, and give special powers for determined matters to any person(s), selected from its own members or not, either Shareholders or not, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments..

Art. 13. Liability- Indemnification.

13.1 The Directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with these Articles and the Company Law.

13.2 Subject to Article 13.3 below, the Company will indemnify, to the broadest extent permitted by Luxembourg law, any member of the Board of Director, as well as any former member of the Board of Directors, for any costs, fees and expenses reasonably incurred by him or her in the defence or resolution of any legal actions or proceedings, whether they be civil, criminal or administrative, to which he or she may be made a party by virtue of his or her former or current role as member of the Board of Directors.

13.3 A former or current Director will not be indemnified if he or she is found guilty of gross negligence, fraud, fraudulent inducement, dishonesty or of the commission of criminal offence of if it is ultimately determined that he or she has not acted honestly and in good faith and with the reasonable belief that his or her actions were in the Company's best interest.

13.4 This indemnification right shall:

- i. not be forfeited in the case of a settlement of any legal actions or proceedings, whether they be civil, criminal or administrative;
- ii. inure to the benefit of the heirs and successors of the former or current Directors without prejudice to any other indemnification rights that he or she may otherwise claim.

Art. 14. Conflict of Interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Director or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.2 Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and have appropriate statement recorded in the minutes of the meeting at which such matter is discussed. The conflicted Director shall not take part in the deliberations or consider or vote on any such transaction/such matter. Such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next General Meeting. These provisions do not apply where the decision of the Board of Directors related to transactions entered into under fair market conditions in the course of ordinary business.

Chapter IV. General Meetings

Art. 15. Powers of the Sole Shareholder or the General Meeting.

15.1 If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the power granted by Company Law to the General Meeting.

15.2 Any regularly constituted meeting of the Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 16. Annual General Meeting.

16.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in the Grand Duchy of Luxembourg, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office of the Company, as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Monday of May at 2 p.m. Luxembourg time of each year. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

16.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 17. Other General Meetings. Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 18. Convening of General Meetings.

18.1 General Meetings are convened by the Board of Directors in accordance with the provisions of article 70 of the Company Law.

18.2 The convening notice for a General Meeting shall indicate the date, time and place where the meeting shall be held, together with the agenda of the meeting, in compliance with mandatory rules of Company Luxembourg law.

18.3. If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

18.4 A General Meeting must be called upon written request of a Shareholder or a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital of the Company. The Shareholder(s) shall indicate the agenda of such a meeting, in the written request addressed to the Board of Directors. The General Meeting shall then be convened within one month following such a request.

18.5 One or more Shareholders holding together at least ten percent of the subscribed capital may request the addition of one or several items on the agenda of any General Meeting. Such a request shall be sent to the registered office of the Company by registered mail, at least five days prior to holding of such General Meeting.

Art. 19. Procedure.

19.1. A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person (who need not to be a Shareholder) as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex or e-mail.

19.2 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

19.3 The right of a Shareholder to participate in a General Meeting and to vote in respect of any of his Shares are not subject to any requirement that his Shares be deposited with, or transferred to, or registered in the name of, another natural or legal person before the General Meeting.

19.4 The Board of Directors may determine any other conditions that must be fulfilled by the Shareholders for them to take part in any General Meeting in person or in proxy.

19.5 Before commencing any deliberations, the Shareholders shall elect the chairman and the scrutineer(s) of the General Meeting. The chairman of the General Meeting shall appoint the secretary in charge of recording the deliberations in the minutes of the General Meeting. The chairman, the scrutineer(s) and the secretary of the General Meeting composed the bureau (the "Bureau").

Art. 20. vote.

20.1. Each Share is entitled to one vote.

20.2. Except as otherwise required by the Company Law or by these Articles, decisions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of those Shareholders present or represented and voting, and without any quorum requirement.

20.3. An extraordinary General Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial C and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast. The votes cast do not include the votes attached to the shares for which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained from voting or returned a blank or void voting paper.

20.4. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

20.5 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the Bureau and by any Shareholder who wishes to do so.

Chapter V. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor.

21.1 The operations of the Company and/or the books and accounts of the Company, shall be supervised and/or reviewed by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) which may be shareholder(s) or not of the Company.

21.2 The General Meeting or, as the case may be, the sole Shareholder shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration (if any) and term of office which may not exceed six (6) years.

21.3 The statutory auditor(s) may be removed at any time without cause (ad nutum) by the General Meeting or, as the case may be, the sole Shareholder.

21.4 An independent auditor (réviseur d'entreprises) may be appointed in lieu of the statutory auditor(s) whenever the Company deems it appropriate and shall be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the law of 19 December 2002 concerning the register of commerce and companies as well as bookkeeping and annual accounts of companies and modifying some other legal dispositions, as amended, does not apply.

Chapter VI. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 22. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 22. Annual Accounts. The Company's annual accounts, as well as any consolidated financial statements required to be prepared as the case may be, shall be drawn-up in accordance with any applicable accounting standards and laws, which are relevant in this regard.

Art. 23. Allocation of profits.

23.1 After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Company (the "Net Profits").

23.2 On the Net Profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

23.3 The remaining balance of the annual Net Profits shall be allocated by a resolution approved by the sole Shareholder or the General Meeting, upon recommendation of the Board of Directors. The General Meeting may in particular decide

on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

23.4 The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with and within the limits of the Company Law.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation.

24.1 The Company may be dissolved by a decision of the Sole Shareholder or the General Meeting. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, natural or legal persons, appointed by the Sole Shareholder of the General Meeting, which will specify their powers and fix their remuneration.

24.2 At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the Sole Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, to the holders of Shares proportionally to the number of Shares they hold.

Chapter VIII. Miscellaneous

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Company Law and, subject to the compliance with any provisions of public order nature contained in the Company Law, with any agreement entered into by the Shareholders or the Shareholder(s) and the Company from time to time”.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to authorize any one class A director acting jointly with any one class B director of the Company to carry out - on behalf of the Company - any necessary formalities to effect the above resolution(s) including but not limited to update the Register in order to reflect the changes in the denomination and the capital structure of the Company, and more generally to do whatever is necessary, useful or desirable under the circumstances.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately EUR 1,300.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, he signed together with the undersigned notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le neuvième jour du mois d’octobre.

Par devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

PM LUX S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 195.643,

agissant en sa capacité d’actionnaire unique («l’Actionnaire Unique») de la société FLORIVA INVEST S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 195.674, constituée par un acte reçu par le notaire instrumentant, le 19 mars 2015, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1249 le 13 mai 2015 (la «Société»),

dûment représentée par Mr. Yann PAYEN, résidant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d’une procuration lui ayant été donnée sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée dans le même temps par les autorités en charge de l’enregistrement.

L’Actionnaire Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a prié le notaire soussigné d’acter que:

I. Au jour du présent acte, il détient l’intégralité du capital social de la Société;

II. Les points de l’ordre du jour sur lesquels l’Actionnaire Unique a été invité à statuer sont les suivants:

1. Refonte intégrale des statuts de la Société (les «Nouveaux Statuts») aux fins, notamment, de:

i. modifier la dénomination sociale de la Société en «4f Exchange S.A.»;

ii. étendre l'objet social de la Société en vue d'y inclure, entres autres, la possibilité pour la Société de mener des opérations d'affacturage intra-groupe (en faveur des seules sociétés et entreprises faisant partie du même groupe que la Société) et ce y compris, le financement, la cession et l'acquisition de créances, ainsi que la collecte/recouvrement de ces créances à Luxembourg ou dans tous autres pays étrangers, par ses propres moyens ou par l'intermédiaire de sociétés affiliées; et

iii. diminuer la valeur nominale des actions émises par la Société (les «Actions») de cent euros (100 EUR) à un centime d'euro (0,01 EUR) et de remplacer, en conséquence, les trois cent-dix (310) Actions existantes ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100 EUR) par trois millions cent milles (3.100.000) Actions ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR);

2. Autorisation donnée à tout administrateur de catégorie A, agissant conjointement avec tout administrateur de catégorie B de la Société, de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à toutes formalités nécessaires à l'effectivité des résolutions soumises à l'approbation de l'Actionnaire Unique, y compris (mais pas seulement) de procéder à la mise à jour du registre d'actionnaire(s) de la Société (le «Registre») aux fins de refléter les changements dans la dénomination et la structure du capital social de la Société, et plus généralement de prendre toutes mesures nécessaires, utiles ou souhaitables selon les circonstances;

3. Divers.

Après considération, l'Actionnaire Unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique A DÉCIDÉ d'approuver:

i. la modification de la dénomination sociale de la Société en «4f Exchange S.A.»;

ii. l'extension de l'objet social de la Société en vue d'y inclure, entres autres, la possibilité pour la Société de mener des opérations d'affacturage intragroupe (c'est-à-dire en faveur des seules sociétés et entreprises faisant partie du même groupe que la Société) et ce y compris, le financement, la cession et l'acquisition de créances, ainsi que la collecte/recouvrement de ces créances à Luxembourg ou dans tous autres pays étrangers, par ses propres moyens ou par l'intermédiaire de sociétés affiliées; et

iii. la diminution de la valeur nominale des Actions existantes (sans diminution du montant du capital social de la Société) de cent euros (100 EUR) à un centime d'euro (0,01 EUR) et de remplacer, en conséquence, les trois cent-dix (310) Actions existantes ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100 EUR) par trois millions cent milles (3.100.000) Actions ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR);

En considération de ce qui précède, l'Actionnaire Unique A DÉCIDÉ de procéder à la refonte intégrale des statuts de la Société - lesquels Nouveaux Statuts auront désormais la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} . Dénomination, Forme, Objet Social, Durée et Siège Social

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions (tel que défini ci-dessous) émises (ci-après «l'Actionnaire» ou les «Actionnaires»), une société anonyme sous le nom de «4f Exchange S.A.» (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg applicables à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre, (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Objet Social.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et en particulier par voie de placement privé ou d'offre publique. Elle pourra émettre des billets à ordre, des obligations et tous types de titres et instruments de dette convertibles et/ou de capital, notamment au moyen de place privé ou public. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

2.3 La Société pourra émettre des warrants ou tout autre instrument permettant à son détenteur de souscrire à des Actions de la Société.

2.4 La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.5 Sans préjudice de ce qui précède, la Société pourra effectuer toutes opérations d'affacturages intra-groupe (en faveur des sociétés et entreprises faisant partie du même groupe que celui auquel appartient la Société), en ce inclus le financement, la cession et l'acquisition de créances, ainsi que la collecte/recouvrement de ces créances à Luxembourg ou dans tous autres pays étrangers, par ses propres moyens ou par l'intermédiaire de sociétés affiliées.

2.6 Plus généralement, la Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité régulée du secteur financier ni conclure aucune opération qui l'engagerait dans une activité régulée du secteur financier sans avoir obtenu au préalable toutes autorisations requises en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Il peut être transféré en tout autre endroit de cette municipalité par une résolution du Conseil d'Administration (tel que ce terme est défini ci-après). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales établies tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par une résolution du Conseil d'Administration.

4.4 Si le Conseil d'Administration établit que des événements extraordinaires ou d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger sont susceptibles de se produire ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans toutefois que cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille Euro (31.000 EUR) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0.01) chacune (les «Actions»).

5.2 Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires («l'Assemblée Générale») adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi sur les Sociétés pour toute modification de ces Statuts.

5.3 Sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés et des présents Statuts, chaque Actionnaire aura un droit préférentiel de souscription en cas d'émission de nouvelles Actions en contrepartie d'apports en numéraire. Ce droit de souscription préférentiel sera proportionnel à la part du capital que représentent les actions détenues par chaque Actionnaire.

Art. 6. Les Actions.

6.1 Toutes les Actions seront identiques à tous les égards et se partageront au prorata le versement de dividendes et tout autre distribution (y compris mais non limité à une distribution effectuée en cas de liquidation ou dissolution de la Société), qui sont alloués sur une base totale à ces Actions. Chaque action confère un droit de vote identique et chaque détenteur d'Action(s) et chaque détenteur d'Action(s) possède des droits de vote correspondant à son actionnariat.

6.2 Les Actions peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, et sont soumises aux dispositions légales en vigueur et aux présent Statuts. Sauf disposition contraire, tout montant de prime d'émission qui a été ou doit être payé en complément de la valeur nominale des Actions doit rester attaché aux Actions et doit être alloué à une réserve spéciale désigné comme le compte de prime d'émission.

6.3 Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Lorsqu'une Action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme le seul propriétaire au regard de la Société. La même règle trouvera à s'appliquer en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

6.4 Les Actions sont émises sous la forme nominative exclusivement. Un registre d'actionnaires (le «Registre d'Actionnaires») enregistrant les noms et adresses de tous les Actionnaires ainsi que la date à laquelle ils ont acquis les Actions, le transfert subséquent d'Actions et la date de ce transfert, doit être conservé au siège social de la Société et peut être consulté par tout Actionnaire sur demande, conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

6.5 La Société considère la personne dont le nom est inscrit dans le Registre d'Actionnaires comme étant le propriétaire de ces Actions.

6.6 Un transfert d'Actions s'opère par la mention dans le Registre d'Actionnaires d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

- i. par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou
- ii. par un quelconque mandataire de la Société, suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, valablement signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve d'un transfert d'actions.

6.7 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés. Le rachat de toute Action est décidé par une résolution prise par l'Assemblée Générale à la même majorité que celle requise pour la modification des Statuts. Les Actions rachetées devront être annulées et le capital social réduit en conséquence.

Chapitre III. Administration - Représentation

Art. 7. Administrateurs, Conseil d'Administration.

7.1 La Société est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de quatre (4) membres au moins (les «Administrateurs» et individuellement un «Administrateur»). Les membres du Conseil d'Administration peuvent être scindés en plusieurs catégories.

7.2 Si la Société comporte un seul Actionnaire, elle peut être dirigée par un Administrateur unique ou par plusieurs Administrateurs composant un Conseil d'Administration. L'Administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au Conseil d'Administration.

7.3 Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'Assemblée Générale, et sont toujours révocables, avec ou sans motif (ad nutum) par une résolution adoptée à la majorité simple des voix présentes ou représentées à l'Assemblée Générale dûment convoquée, sans condition de quorum.

7.4 Le nombre des Administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont également fixés par l'Assemblée Générale.

7.5 Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent pour exercer ses fonctions.

7.6 En cas de vacance d'un ou de plusieurs Administrateurs au Conseil d'Administration pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par les Administrateurs restants conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés. Dans ce cas, l'Assemblée Générale ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.

8.1 Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le «Président») qui préside les réunions du Conseil d'Administration; en son absence le Conseil d'Administration peut désigner un autre Administrateur pour assumer la présidence pro tempore par un vote à la majorité des Administrateurs présents à cette réunion

8.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président ou sur convocation de deux Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

8.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

8.4 Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Administrateur comme son mandataire.

8.5 Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

8.6 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société.

Art. 9. Décisions du Conseil d'Administration.

9.1 Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté le cas échéant.

9.2 Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de chaque catégorie, si le Conseil d'Administration est divisé en catégories.

9.3 En cas de ballottage lors d'une réunion du Conseil d'Administration, le président du Conseil d'Administration aura voix prépondérante.

9.4 En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 14 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Administrateur(s) concernés.

9.5 Les décisions du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux signés par le Président et le secrétaire de la réunion (le cas échéant) ou par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société.

10.1 L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale.

10.2 Les actions judiciaires à laquelle la Société est partie, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son Président ou d'un Administrateur-délégué à ces fins.

Art. 11. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son Administrateur Unique. Si la Société est administrée par un Conseil d'Administration, la Société est engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs (et si la Société est administrée par plusieurs catégories d'Administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur de chaque catégorie, sauf dans le cas où une catégorie d'Administrateur est empêchée de voter conformément à l'article 14 ci-dessous), ou par la seule signature d'un Administrateur-Délégué, ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir a été conféré par le Conseil d'Administration, sous réserve qu'une décision spécifique ait été prise quant à cette délégation de pouvoirs ou mandats conférée par le Conseil d'Administration.

Art. 12. Gestion journalière.

12.1 L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite desdites affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être Administrateurs) agissant suivant les conditions et disposant des pouvoirs que le Conseil d'Administration déterminera..

12.2 Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, Actionnaires ou non, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employé, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Responsabilité, Indemnisation.

13.1 Les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, sous réserve que ces engagements soient conformes aux présents Statuts et à la Loi sur les Sociétés.

13.2 Sous réserve de l'Article 13.3 des présents Statuts, la Société indemniserà, dans la mesure la plus large possible permise par le droit luxembourgeois, tout membre du Conseil d'Administration, ainsi que tout ancien membre du Conseil d'Administration pour tous coûts, frais et dépenses raisonnables qu'il ou elle a encourus dans la défense ou résolution de toutes actions ou procédures légales, qu'elles soient civiles, pénales ou administratives, auxquelles il ou elle peut être partie en vertu de son ancien ou actuel rôle de membre du Conseil d'Administration.

13.3 Un ancien membre ou membre actuel du Conseil d'Administration ne sera pas indemnisé si il ou elle est reconnu coupable de négligence grave, fraude, d'incitation à la fraude, de malhonnêteté, d'avoir commis un délit ou s'il a été finalement déterminé qu'il ou elle n'a pas agi honnêtement et de bonne foi et avec la conviction raisonnable qu'il ou elle agissait dans les meilleurs intérêts de la Société.

13.4 Le droit à indemnisation:

- i. sera maintenu en cas de transaction au titre de toutes actions, procès ou procédures civiles, pénales ou administratives,
- ii. bénéficiera également aux héritiers et ayants droits de l'ancien ou de l'actuel Administrateur sans préjudice de tous autres droits à indemnisation dont il pourrait disposer ailleurs.

Art. 14. Conflit d'intérêt.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, Actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou

fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou entreprise avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

14.2 Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et mention de cette déclaration sera inscrite au procès-verbal de la réunion au cours de laquelle ce point est discuté. L'Administrateur en conflit ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération, ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur, seront portés à la connaissance de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires. Ces dispositions ne s'appliquent pas lorsque la décision du Conseil d'Administration se rapporte à des opérations conclues à des conditions normales de marché dans le cours normal des affaires.

Chapitre IV. Assemblées Générales

Art. 15. Pouvoirs de l'Actionnaire unique ou de l'Assemblée Générale.

15.1 Si la Société est composée d'un Actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi sur les Sociétés à l'Assemblée Générale.

15.2 Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 16. Assemblée Générale annuelle.

16.1 L'Assemblée Générale annuelle se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège social de la Société indiqué dans les convocations, le dernier lundi du mois de mai à 14 heures, heure de Luxembourg, de chaque année. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

16.2 L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 17. Autres Assemblées Générales. Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 18. Convocation des Assemblées Générales.

18.1 Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 70 de la Loi sur les Sociétés.

18.2 Les avis de convocation de toute Assemblée Générale doivent contenir la date, l'heure et le lieu où la réunion se tiendra, ensemble avec l'ordre du jour de la réunion, conformément aux règles impératives de la Loi sur les Sociétés.

18.3 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable.

18.4 Une Assemblée peut être convoquée sur demande écrite d'un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins dix pour cent du capital souscrit de la Société. Les Actionnaires doivent indiquer, dans la demande écrite qu'ils adressent au Conseil d'Administration, l'ordre du jour de cette assemblée. L'Assemblée Générale doit alors être convoquée dans le délai d'un mois suivant cette requête.

18.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée par lettre recommandée et doit être réceptionnée par la Société cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 19. Procédure.

19.1 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex ou par courriel une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être Actionnaire).

19.2 Tout Actionnaire peut participer aux Assemblées Générales par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer. Dans ce cas, le ou Actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

19.3 Les droits d'un Actionnaire de participer à une Assemblée Générale et d'exercer le vote attaché à chacune de ses Actions ne sont soumis à aucune exigence selon laquelle ses Actions devraient être déposées, ou transférées, ou enregistrées au nom d'une autre personne physique ou morale avant l'Assemblée Générale.

19.4 Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour prendre part, en personne ou par mandataire, à toute Assemblée Générale.

19.5 Avant le commencement des délibérations, les Actionnaires élisent le président et le(s) scrutateur(s) de l'Assemblée Générale. Le président de l'Assemblée Générale désigne le secrétaire en charge de l'enregistrement des minutes de l'Assemblée Générale. Le président, le(s) scrutateur(s) et le secrétaire de l'Assemblée Générale forment le bureau (le «Bureau»).

Art. 20. Vote.

20.1 Chaque Action donne droit à une voix.

20.2 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, sans condition de quorum.

20.3 Une Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le texte de ceux qui concernent l'objet ou la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des Actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés pour être valablement adoptées. Les voix exprimées ne devront pas compter les votes attachés aux Actions à l'égard desquelles les Actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus de voter ou ont exprimé un vote nul ou blanc.

20.4 Nonobstant ce qui précède, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5 Les minutes de l'Assemblée Générale seront signées par les membres du Bureau et par tout Actionnaire qui en exprime le souhait.

Chapitre V. Surveillance**Art. 21. Commissaire(s) aux comptes - Réviseur d'entreprises agréé.**

21.1 Les opérations de la Société et/ou les livres et comptes de la Société, sont contrôlés et/ou revus par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui peut/peuvent être ou non actionnaires de la Société.

21.2 L'Assemblée Générale, ou le cas échéant, le seul Actionnaire de la Société procédera à la nomination du/des commissaire(s) aux comptes, déterminera leur nombre, le cas échéant leur rémunération et le terme de leurs fonctions qui ne peut excéder six (6) ans.

21.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes est/sont révocable(s) à tout moment sans motif (ad nutum) par l'Assemblée Générale, ou le cas échéant, le seul Actionnaire de la Société.

21.4 Un réviseur d'entreprises agréé pourra être nommé en lieu et place du/des commissaire(s) aux comptes dès lors que la Société le jugera utile et devra l'être dès lors que l'exemption prévue par l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002, relative au registre du commerce et des sociétés, la comptabilité, les comptes annuels des sociétés et modifiant d'autres dispositions légales, telle qu'amendée, n'est plus applicable.

Chapitre VI. Année Sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Comptes annuels. Les comptes annuels de la Société, ainsi que les états financiers consolidés (dont l'établissement peut être requis le cas échéant), doivent être dressés conformément aux standards comptables et autres lois applicables et/ou pertinents en la matière.

Art. 23. Répartition des bénéfices.

23.1 L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société (le «Bénéfice Net»).

23.2 Sur le Bénéfice Net, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve légale avait été entamé.

23.3 Le reliquat du solde du Bénéfice Net sera alloué par une résolution prise par l'Actionnaire Unique ou l'Assemblée Générale, sur recommandation du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale pourra notamment décider du paiement d'un dividende, de transférer le solde à un compte de réserve ou de le reporter en application des dispositions légales en vigueur.

23.4 Le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité et dans les limites la Loi sur les Sociétés.

Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation.

24.1 La Société peut être dissoute par décision de l'Actionnaire unique ou de l'Assemblée Générale. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Actionnaire unique ou par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

24.2 Lors de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'Actionnaire unique, ou, en cas de pluralité d'Actionnaires, aux détenteurs d'Actions proportionnellement au nombre d'Actions qu'ils détiennent.

Chapitre VIII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés, telle que modifiée, et pour autant qu'ils ne contreviennent pas aux dispositions d'ordre public contenues dans la Loi sur les Sociétés, à tous contrats conclus entre les Actionnaires ou entre les Actionnaires et la Société».

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'autoriser tout administrateur de catégorie A, agissant conjointement avec tout administrateur de catégorie B de la Société, de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à toutes formalités nécessaires à l'effectivité des résolutions soumises à l'approbation de l'Actionnaire Unique, y compris (mais pas seulement) de procéder à la mise à jour du Registre aux fins de refléter les changements intervenus dans la dénomination et la structure du capital social de la Société, et plus généralement de prendre toutes mesures nécessaires, utiles ou souhaitables selon les circonstances.

Coûts et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à un montant de 1.300,- EUR.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, à la requête de la partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Yann PAYEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 octobre 2015. Relation GAC/2015/8674. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015168981/762.

(150186433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Gateway III - Euro CLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.351.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale Extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 5 octobre 2015:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- nomination, en tant que nouvel administrateur de la Société, de Madame Marketa Stranska, née le 27 septembre 1973 à Praha 10 (République Tchéque) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021;
- confirmation que le conseil d'administration de la Société est depuis le 5 octobre 2015 composé des administrateurs suivants:

- * Madame Marketa Stranska;
- * Monsieur Shehzaad Atchia;
- * Madame Maud Meyer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Pour la Société
Marketa Stranska
Administrateur

Référence de publication: 2015168987/23.

(150186368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

SGI Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rham.

R.C.S. Luxembourg B 55.943.

Au cours de l'assemblée générale ordinaire de SGI CONSULTING S.A. du 26 juin 2015, il a été décidé de:

- Du renouvellement pour une durée de un an du mandat du Président du Conseil d'Administration de:

* Monsieur Albert VAN WETTER

- Du renouvellement pour une durée de un an du mandat d'Administrateur de:

* Madame Jenny PAIZI

24, Quai du Seujet

CH -1201 GENEVE

* Monsieur Marcel SAUBER

* Monsieur Laurent NILLES

* Monsieur Jean-Claude BELTRAME

- De la nomination pour une durée de un an du mandat d'Administrateur de:

* Monsieur Christopher Potter

24, Quai du Seujet

CH -1201 GENEVE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 juin 2015.

Albert VAN WETTER

Président

Référence de publication: 2015169244/25.

(150186786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Gateway IV - Euro Clo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.206.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 5 octobre 2015:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;

- nomination, en tant que nouvel administrateur de la Société, de Madame Marketa Stranska, née le 27 septembre 1973 à Praha 10 (République Tchèque) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est depuis le 5 octobre 2015 composé des administrateurs suivants:

* Madame Marketa Stranska;

* Monsieur Shehzaad Atchia;

* Madame Maud Meyer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Pour la Société
Marketa Stranska
Administrateur

Référence de publication: 2015168988/23.

(150186367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Green for Growth Fund, Southeast Europe SA, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 150.164.

Changement d'adresse de Peter HOBSON

Ancienne adresse:

One Exchange Square, London, EC2A 2JN, Royaume-Uni

Nouvelle adresse:

166 Picadilly, London, SW1J 9EF, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168992/15.

(150186971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

**CBRE GWS Luxembourg BE, Société Anonyme,
(anc. Johnson Controls Luxembourg BE S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 163.493.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of Octobre,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary, residing in Redange/Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of her prevented colleague Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depository of the present deed.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Johnson Controls Luxembourg BE S.A., a société anonyme duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 163.493.

There appeared

CBRE Global Holdings, a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 122,785,675, having its registered office at 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 150.693 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur remaining annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 2,440 shares, representing the whole share capital of the Company were represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder requested the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of the name of the Company;
2. Change of the fiscal year of the Company; and
3. Subsequent amendments to article 1 and 22 of the articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved to change the name of the Company from "Johnson Controls Luxembourg BE S.A." to "CBRE GWS Luxembourg BE".

Second resolution

It is resolved to change the fiscal year of the Company to begin on the first day of January and end on the last day of December of each year.

Transitory Provision

The accounting year which started on October 1st, 2014 will end on December 31st, 2015.

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, it is resolved to amend article 1 and 22 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 1. Form, Name.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The company is initially composed of one sole shareholder, owner of all the shares.

The company will exist under the name of CBRE GWS Luxembourg BE.

Art. 22. Fiscal Year. The company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The sole director or, as the case may be, the board of directors draws up the annual accounts. It submits these documents together with a report on the operations of the company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor(s) (if any) who will make a report containing his (their) comments on these documents.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendment to its articles of association, have been estimated at about EUR 1,200.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'année deux mille quinze le premier jour du mois d'octobre,

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Johnson Controls Luxembourg BE S.A., une société anonyme valablement constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 20 Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 163.493 (la «Société»).

A comparu

CBRE Global Holdings, une société à responsabilité limitée valablement constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 122.785.675 EUR, et ayant son siège social au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 150.693 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 2.440 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination de la Société;
2. Changement de l'année fiscale de la Société; et
3. Modifications subséquente de l'article 1 et 22 des statuts de la Société.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

158496

Première résolution

Il est décidé de modifier la dénomination de la Société de «Johnson Controls Luxembourg BE S.A.» en «CBRE GWS Luxembourg BE».

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'année fiscale de la Société afin qu'elle commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Mesure transitoire

L'exercice social qui a commencé le 1^{er} octobre 2014, se terminera le 31 décembre 2015.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 1^{er} et 22 des statuts de la Société à lire comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes par le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts. La société est initialement composée d'un associé unique, propriétaire de l'ensemble des actions.

La société adopte la dénomination «CBRE GWS Luxembourg BE».

Art. 22. Année sociale. L'année sociale de la société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration établit les comptes annuels. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) qui établira(ont) son rapport sur ces documents.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de la modification de ses statuts est évalué à environ 1.200,- EUR.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 octobre 2015. Relation GAC/2015/8552. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015169054/124.

(150186618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.

Maisons du Monde Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 144.360.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société MAISONS DU MONDE LUXEMBOURG S.à r.l. (ci-après «la Société») tenue au siège social de la Société en date du 5 octobre 2015 que:

- la société MAGNOLIA (BC) SAS, dont le siège social est situé à Le Portereau, F-44120 Vertou (France), a été nommée gérant unique de la Société avec effet au 15 septembre 2015, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Xavier MARIE, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015169128/15.

(150186608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2015.
